



HAUTE-ISLE



# Haute-Isle

*Bulletin d'information – Janvier à Juin 2019 (n°22)*

## *Haute-Isle Chantemesle Les Charrières*

**Le mot du Maire (page 1)**

**I. Actualités municipales  
(Page 2)**

**II. Temps festifs & Loisirs  
(Page 10)**

**IV. Informations pratiques  
(Page 12)**

Chères Hautilloises, chers Hautillois,

Le premier semestre 2019 aura été particulièrement propice à de nombreuses réalisations et travaux sur notre commune.

Au programme branchements d'eau, réparations de fuites et aménagements divers le plus souvent réalisés en interne par souci d'économie.

Le gros morceau est bien sur la réfection de la partie haute du chemin du Village particulièrement délabrée depuis de nombreuses années. Les travaux menés par l'entreprise ATC-TP se sont particulièrement bien déroulés et je tiens à remercier les riverains pour leur coopération et leur respect des consignes de circulation.

Ces six mois écoulés auront été à l'image des onze années qui les ont précédés avec leurs joies et leurs mauvais moments aussi. En fait, ce qui compte c'est juste de tenir le cap que l'on s'est donné.

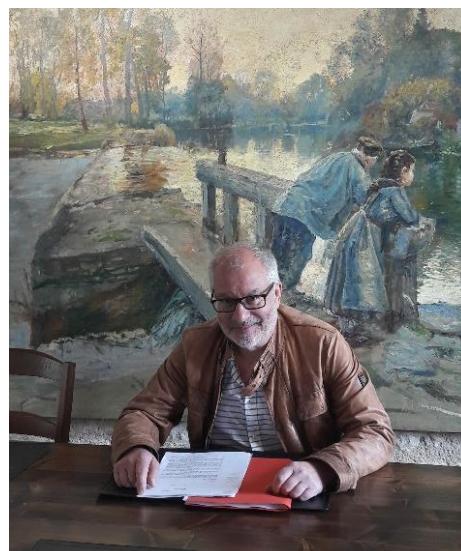
Le bilan conséquent des onze années écoulées est évidemment une grande satisfaction pour l'élu que je suis.

Je souhaite que la prochaine équipe municipale à laquelle je ne participerai pas puisse faire vivre notre Commune "La petite République dans la grande" selon l'expression chère à Gérard Larcher, avec droiture et enthousiasme.

Mais pour l'instant l'été est là, que je vous souhaite à toutes et tous très joyeux et reposant.

Bien amicalement

Laurent SKINAZI,  
Maire de Haute-Isle





## Travaux sur le réseau de distribution de l'eau potable

Début février une consommation d'eau anormalement élevée a été constatée sur la commune.

Les recherches ont permis de découvrir de nombreuses fuites sur le réseau. Les travaux effectués en « régie » ont permis de limiter les frais de travaux. Ces derniers ont été réalisés par, Monsieur le 1er Adjoint, notre agent technique et notre plombier, tout ceci a nécessité de nombreux jours de travaux et des coupures d'eau.

Nous vous rappelons que vous devez régulièrement contrôler vos installations notamment votre compteur d'eau afin de vous assurer de ne pas avoir une surconsommation due à une fuite d'eau. En plus de vous éviter des dépenses supplémentaires, l'eau n'est pas une ressource inépuisable et il faut préserver notre planète.



## Rappel de quelques points de réglementation

### ► Mise aux normes de l'assainissement individuel

Les travaux de mise en conformité de l'installation avant la vente d'un bien sont à la charge du propriétaire-vendeur. Ce dernier peut néanmoins décider de ne pas les faire. Dans ce cas, il en informe le futur acheteur qui décidera ou non d'acquérir le bien en l'état. Les travaux peuvent alors faire partie de la négociation financière. Dans tous les cas, ils devront être réalisés au plus tard 1 an après la signature de l'acte de vente.

(source : [http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/acheteur\\_ou\\_vendeur\\_d\\_une\\_maison\\_ce\\_qu'il\\_faut\\_savoir\\_cle0e14ac.pdf](http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/acheteur_ou_vendeur_d_une_maison_ce_qu'il_faut_savoir_cle0e14ac.pdf))

Pour tout renseignement complémentaire adressez-vous au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de Marines (01 30 39 65 31 - 01 34 67 53 18).

### ► Urbanisme

#### DISPOSITIONS POUR LES VENDEURS DE BIEN IMMOBILIER ET LES BAILLEURS SUR NOTRE COMMUNE

Le code de l'environnement dans ses articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 prévoit de nouvelles dispositions obligatoires pour tout vendeur d'un bien immobilier et pour tout bailleur. Si vous êtes dans ce cas de figure, vous devrez dorénavant apporter des informations à l'acquéreur (ou au locataire) relatives à la situation de son bien et concernant l'existence d'éventuels risques naturels et/ou technologiques ainsi que ce qui a trait aux risques de sismicité.

Ce dispositif est applicable depuis le 1er juin 2006.



Pour plus d'informations, consultez le site officiel du Ministère de l'énergie et du développement durable : [www.prim.net](http://www.prim.net) ou consulter le site web de Haute Isle - Rubrique Urbanisme.



#### ENVIE DE FAIRE DES TRAVAUX SUR/ DANS VOTRE MAISON ?

Des formalités **OBLIGATOIRES** doivent être faites en mairie au préalable (déclaration préalable, permis de construire, déclaration de travaux, déclaration d'intention de commencement de travaux...).

Que ce soit pour rénover à l'identique, des travaux de peintures extérieures, aménagement de combles, de garage, etc... consultez le site internet de la Mairie (<http://hauteisle.fr/vie-pratique/demande-durbanisme/> et <http://hauteisle.fr/amenagement/urbanisme/obligations-reglementaires-avant-tous-travaux-a-proximite-de-reseaux-et-de-canalisations/>) ou renseignez-vous auprès du secrétariat.

## Informations municipales

Pour être informé en temps réel des actualités municipales transmettez nous vos coordonnées mail à l'adresse : [mairie-hauteisle@wanadoo.fr](mailto:mairie-hauteisle@wanadoo.fr). Vos informations personnelles ne seront pas divulguées conformément à la RGPD.

## 2<sup>ème</sup> phase du Contrat-Rural 2017-2019 – la réfection du Chemin du Village (partie haute)

En 2008, la commune avait conclu un contrat rural permettant notamment de réaliser des travaux de réfection suite aux glissements de terrain et éboulements de 2001 qui avaient fortement dégradé le Chemin du Village. Les travaux de réfection réalisés cette année dans le cadre du Contrat-Rural sont dans la continuité des travaux de 2008, avec réfection des bordures et chaussée visant à améliorer l'évacuation des eaux pluviales, faciliter et sécuriser l'accès au GR 2 emprunté par de nombreux promeneurs.

Une réunion publique était organisée en Mairie le 23 mars afin de présenter aux riverains les travaux à venir et les dispositions à prendre afin que les travaux se déroulent dans les meilleures conditions possibles pour les riverains et l'entreprise en charge des travaux.

Tout comme pour l'aménagement du Chemin de l'Abbaye réalisé l'été dernier, les travaux ont été subventionnés par le Conseil-Départemental (30%) du Val-d'Oise ainsi que la Région-Ile-de-France (40%). Les travaux prévus initialement pour une durée de 8 semaines se sont terminés plus vite que prévu pour le plus grand plaisir des riverains.





## *Informations du trésor public*

### Les trésoreries de Cergy-Collectivités et de Val-d'Oise Amendes déménagent

A la date du 5 juin 2019, la trésorerie de Cergy-Collectivités sera transférée dans les locaux de la préfecture du Val-d'Oise. La trésorerie vous accueillera :

- les lundis, mardis et vendredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h
- les mercredis et jeudis de 9h à 12h30.

**Ce déménagement impliquera la fermeture exceptionnelle de la trésorerie de Cergy Collectivités les 3 et 4 juin 2019.**

De même, à la date du 13 juin 2019, la trésorerie Val-d'Oise Amendes sera transférée dans les locaux de la préfecture du Val-d'Oise.

La trésorerie vous accueillera :

- les lundis, mardis et vendredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h
- les mercredis et jeudis de 9h à 12h30.

**Ce déménagement impliquera la fermeture exceptionnelle de la trésorerie Val-d'Oise Amendes le 12 juin 2019.**

Désormais, une seule adresse pour ces deux trésoreries :

Trésorerie de Cergy Collectivités  
5, avenue Bernard Hirsch CS 20104  
-95010- CERGY-PONTOISE-CEDEX  
courriel : [t095033@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t095033@dgfip.finances.gouv.fr)



Trésorerie de Val-d'Oise Amendes  
5, avenue Bernard Hirsch CS 20104  
-95010- CERGY-PONTOISE-CEDEX  
courriel : [t095035@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t095035@dgfip.finances.gouv.fr)



## Section Jeunes Sapeurs-Pompiers de Bray-et-Lû

C'est avec fierté que le centre de secours des sapeurs-pompiers de Bray-et-Lû ouvre sa section de jeunes sapeurs-pompiers **à compter du 1er septembre 2019**.

Jusqu'en 2017, des agents du centre de secours de Bray-et-Lû faisaient équipe avec ceux de Magny-en-Vexin et Aincourt pour former les jeunes recrues JSP du Vexin appelées section Ouest G1.

En 2019 sous l'impulsion du capitaine Paulin chef de centre du Cs Bray-et-Lû et du caporal-chef Place Christopher accompagnés d'une équipe pédagogique composée d'agents diplômés du ministère de la Jeunesse et des Sports, formés, expérimentés et motivés que le centre de secours crée son école de Jsp. Un souffle nouveau s'abat dans le Vexin avec pour objectif de former des JSP futurs sapeur-pompiers volontaires d'ici 4 ans.

**Les jeunes recrues Jsp seront formées aux techniques de lutte contre l'incendie et aux gestes qui sauvent et participeront aux cérémonies, rassemblement technique et autres challenges.**

L'équipe sera composée du chef de section le caporal-chef Place Christopher, de son adjoint le sergent DeDios Nicolas, d'une animatrice le caporal Decousser Charlène et de deux aides animateurs le sapeur de 1re classe Garçonnet Yohan et le sapeur Dumesnil Thomas.



Ils auront pour projet de transmettre l'éthique, les valeurs, le savoir-faire et le savoir être du sapeur-pompier au travers de leur passion. Un engagement citoyen indispensable pour assurer la relève de demain. **Ils sont donc à la recherche de jeunes adolescents fille ou garçon âgés de 13 à 15 ans.**

Des tests sportifs et écrits seront effectués pour le recrutement  
Suite à cela une visite médicale d'aptitude sera réalisée par un médecin sapeur-pompier afin de déterminer l'aptitude du futur Jsp. Puis enfin seul le critère de la motivation sera requis pour intégrer la 1ère section de septembre 2019

Pour plus d'informations une réunion se tiendra au centre de secours de Bray-et-Lû le samedi 8 juin à 20h. Le chef de centre est joignable également par téléphone pour plus de renseignement.

**Le recrutement est ouvert toute l'année.**

**" L'envie de transmettre l'altruisme, le don de soi, le dévouement, le dépassement de soi, la cohésion et le plaisir intérieur que cela procure d'exercer notre passion."**

## B A F A Brevet d'APTITUDE aux Fonctions d'Animateur

Vous avez **entre 17 et 25 ans** et vous souhaitez débuter une formation aux fonctions d'animateur au service des enfants.

La communauté de communes VEXIN VAL DE SEINE (commission Jeunesse) a décidé **d'aider financièrement tout stagiaire** domicilié dans l'une des 26 communes de la communauté à hauteur de :

- 200 € pour la session de formation générale
- et 300 € pour la session d'approfondissement.





## COMMENT FAIRE POUR BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE

- S'inscrire administrativement sur le site : [jeunes.gouv.fr/bafa/bafad](http://jeunes.gouv.fr/bafa/bafad)
- Informer la Communauté de communes VEXIN VAL DE SEINE de votre intention de formation par courrier électronique à [secretariat@vexinvaldeseine.fr](mailto:secretariat@vexinvaldeseine.fr) en précisant :
  - Vos nom, prénom et date de naissance
  - Votre adresse précise
  - Vos coordonnées (téléphone et adresse e-mail)
  - Votre numéro d'inscription (site administratif)
  - Une lettre de votre part vous engageant à suivre les 3 étapes de la formation dans les 30 mois.

Vous pouvez également envoyer ces renseignements par courrier adressé à :  
 Communauté de communes Vexin Val de Seine  
 Formation BAFA  
 12 Rue des Frères Montgolfier  
 95420 MAGNY EN VEXIN

Après étude de votre demande et en fonction des crédits alloués à cette aide, vous serez informé de la suite donnée et pourrez ensuite vous inscrire auprès du centre de formation de votre choix.

Les cambrioleurs vous remercient d'avoir publié vos dates de congés sur vos statuts Facebook...



### Soyez vigilant !

Comme chaque année pendant les vacances vous pouvez signaler votre absence auprès de la Gendarmerie de Magny-en-Vexin afin que des rondes soient programmées autours de votre domicile.

Il est toujours constaté de nombreux cambriolages et/ ou dégradations sur les biens (habitations et véhicules). La vigilance de tous est utile aussi n'hésitez pas à signaler à la brigade de Magny (01.34.46.88.88) des comportements que vous jugeriez suspects. Méfiez-vous des démarchages à domicile mais aussi téléphoniques, ne donner aucune information personnelle.

Quant à Facebook, évitez d'y donner vos dates de vacances...vous facilitez la tâche des voleurs !

### Nettoyage de printemps

Le 6 avril s'est déroulée l'opération « Nettoyage de printemps » sous l'égide de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine. Cette nouvelle édition a été organisée en partenariat avec l'entreprise PETITDIDIER.

Les courageux ramasseurs ont trouvé dans le village des détritus de toutes sortes. L'incivisme de certains et le manque de respect de notre environnement sont encore, hélas, à déplorer.

Nous remercions vivement tous les participants soucieux de protéger notre village.



### Piscine pour tous

#### Tous à l'eau !

En tant qu'habitants de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel pour les piscines de Saint Marcel (Eure) et Trie-Château (Oise). Ce tarif s'appliquera sur présentation d'un justificatif de domicile.

### Pass Activités Jeunes

Tu as entre 8 et 16 ans et tu souhaites découvrir des activités proches de chez toi à un tarif attractif? Adresses-toi à ta mairie ou auprès de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine au 01.86.35.00.35





Vous désirez acheter ? Vous vendez votre maison ?

Transactions immobilières



Marie Charrier

06 80 82 04 87

Maisons, appartements, terrains  
95780 Haute Isle

[mc.charrier@capifrance.fr](mailto:mc.charrier@capifrance.fr)

Faites confiance à notre réseau partout en France



RSAC 491 455 309 Pontoise



Mon expérience au service de  
vos chantiers

Jean-Marie LEROY

06 86 40 44 54

19, rue Venelle au bois - Buchet - 95770 BUHY

[e-mail : jean-marie-leroy@orange.fr](mailto:jean-marie-leroy@orange.fr)

Terrassements-Assainissements individuels-  
Viabilisations de terrain-Démolitions-Curages-  
Aménagements espaces verts- Nivelage de précision-  
Sols équestres- Location de bennes et matériels T.P.



5 chemin du Moulin à Vent,  
Hameau de Fours-en-Vexin  
27630 Vexin sur Epte  
+33 (0)2 32 69 59 01  
[jardiciel@jardiciel.eu](mailto:jardiciel@jardiciel.eu)  
[www.jardiciel-elagage.fr](http://www.jardiciel-elagage.fr)



Société agréée services à la personne



Jacques GRIERS - [06 13 03 84 58](tel:0613038458)

1, rue des Jardins - 95780 LA ROCHE GUYON  
Tél. [01 34 79 78 23](tel:0134797823) - e-mail : [jg-elec@orange.fr](mailto:jg-elec@orange.fr)



**BigMat**  
LES BÂTISSEURS ONT LEUR MAISON

**GASNYMAT**  
34 Route d'Ecos 27620 GASNY

Tel: 02.32.52.64.82

Fax : 02.32.52.18.97

Horaires d'ouverture :

Lundi au Vendredi de 7h30 à 12h00 / 13h30 à 18h00

Samedi de 08h00 à 12h00 / 13h30 à 17h30

*Em*  
**Peinture Décoration  
Vitrerie Revêtements**

*Emmanuel Marie*

**Tél : 01 34 79 71 41**

**Port : 06 25 53 26 19**

**10, rue Paul Dauvergne**

**95780 La Roche Guyon**

**E-mail : [e.marie95@orange.fr](mailto:e.marie95@orange.fr)**

7 chemin des Taille Beurre  
78520 FOLLAINVILLE-DENNEMONT  
Tél / Fax : 01 34 97 22 97 Port : 06 15 95 52 83  
champion.maconnerie@alicepro.fr

fgastine@orange.fr

*Pêche et détente auprès d'un des plus beau plan d'eau de la région parisienne*

*Tel : 06 08 18 23 75*

## SMIRTOM – Reprise de la distribution des bacs de collecte

Pour faire suite au problème rencontré avec l'ancienne société en charge du Marché, le SMIRTOM du Vexin a conclu un marché avec la société ESE (CITEC) afin de **poursuivre la distribution des bacs de collecte sur l'ensemble du territoire**.



Cette prestation se déroulera en **2 phases** :

- **1ère phase** : gestion des besoins enregistrés dans le fichier de réclamations

**Les usagers s'étant signalés auprès du syndicat** recevront fin juin un courrier adressé les invitant à répondre à une enquête de dotation.

La réponse pourra se faire par internet (site dédié) ou par téléphone (N° vert). Un rendez-vous sera fixé avec l'usager pour une livraison en porte à porte et contre signature. Les livraisons auront lieu du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 12h00. Les anciens bacs seront repris lors du même rendez-vous pour être recyclés. **Livraison des bacs entre septembre et mi-octobre 2019**

- **2nde phase** :

**L'ensemble des usagers recevra une information distribuée par La Poste.**

Les usagers n'ayant pas reçu leurs bacs ou ayant besoin d'un ajustement pourront faire leur demande via le site internet ou le N° vert. Les bacs seront distribués en porte à porte selon les mêmes modalités qu'en phase 1 (jours, horaires, reprise des anciens bacs).

**Livraison des bacs entre mi- octobre et décembre 2019**

- **A partir de janvier 2020**

L'ensemble des usagers devrait avoir reçu les trois bacs. Il s'agira de maintenir le parc de bacs en état (nouvelles dotations, détériorations, vols, réajustements). Les demandes continueront à être enregistrées par ESE via le site internet ou le N° vert et les livraisons s'effectueront sous un délai de 2 mois dans les mairies, comme par le passé, où les administrés pourront venir les récupérer selon des modalités définies avec vos services.

**Une Feuille de Tri sera distribuée courant 3ème trimestre afin de communiquer sur cette nouvelle campagne de distribution de bacs.**

## Ecole du Grand Saule

Le groupe scolaire "Le grand saule" accueille les enfants des communes d'Amenucourt, Chérence, Haute-Isle et La Roche-Guyon, de la maternelle au CM2 sous la direction de Mme Elisabeth HEMMERYCKX.

Horaires d'enseignement :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9 heures- 12 heures / 13 heures 30- 16 heures 30

Garderie : le matin de 7h50 à 8h50 et le soir de 16h30 à 19 heures.

Cantine le midi

## Participation transports scolaires



Vous pouvez dès à présent télécharger votre formulaire "Carte Scolaire Bus" pour la rentrée scolaire 2019-2020 accompagné de ses formalités ! Vous les trouverez sur le site internet de TIMBUS <https://www.timbus.fr/actualites/lancement-rentree-scolaire-2019-2020>

Le conseil municipal réitère la participation communale aux cartes de transport OPTILE et IMAGINE'R pour les enfants de Haute-Isle (délibération 2019-14 du 5 avril 2019). La carte OPTILE bénéficie d'une aide de 20,00€ et 50,00€ pour la carte IMAGINE'R. Pour bénéficier de ces aides, il faut impérativement passer en mairie faire tamponner le formulaire de demande de carte avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

**ATTENTION**, aucun formulaire ne sera rempli par la mairie, et donc aucune aide versée, si, sur ce dernier, ne figure pas le tampon de l'établissement scolaire fréquenté à la rentrée 2019.

Une fois le formulaire complété et validé par la Mairie vous le transmettrez à :

TIMS BUS – ZA de la Demi-Lune – 7 rue des Frères Montgolfier – 95420 Magny-en-Vexin.





### Cérémonie des vœux



Monsieur le Maire et les membres du Conseil ont reçu les habitants de la commune, les élus voisins, Monsieur le Député, les représentants de la Gendarmerie de Magny-en-Vexin et du Service Départemental d'Incendie et de Secours, lors de la cérémonie des vœux.

Le bilan de l'année passée a été présenté ainsi que les projets pour 2019, notamment le contrat rural. Monsieur le Maire a remercié le CCAS pour ses actions menées pour sa dernière année d'existence, félicité le Comité des Fêtes qui ne compte pas ses efforts lors de ses différentes manifestations.

Le vin d'honneur a ensuite été servi dans une chaleureuse ambiance.

### Concert « Autour du quatuor à cordes »

Les Master classes sont issus d'un partenariat entre le Département du Val d'Oise, le Château de la Roche-Guyon, le PNR du Vexin français, et le CRD de Mantes-en-Yvelines sous la direction artistique de Jean Mouillère.

Les spectateurs ont pu assister aux cours d'élèves de très haut niveau et venir écouter violon, piano, contrebasse... et ensembles musicaux au château de La Roche-Guyon. En parallèle, une série de concerts était organisée dans les villages alentours dont Haute-Isle. Musiciens professionnels et élèves se sont partagés la scène. Un moment de musique exceptionnel.

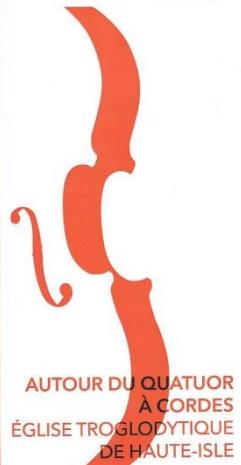
### Pétanque



Concours organisé par le Comité des Fêtes.

Comme les années précédentes, la journée s'est déroulée dans la bonne humeur. Le déjeuner a été offert par le Comité des Fêtes.

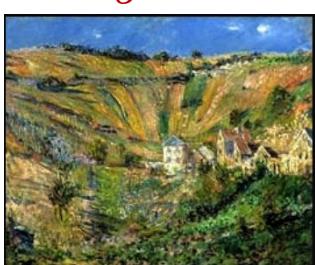
La coupe a été remportée par notre sympathique conseiller Alain BRUNET. La présidente remercie toutes les personnes bénévoles qui ont participé au bon déroulement de ce moment de convivialité.



### Récital de piano de musique classique, romantique et moderne par François CAMUS

Le Comité des Fêtes a donné rendez-vous le 16 Mars dernier aux mélomanes pour un concert unique avec au programme HAYDN : Adagio, MOZART : Sonate en si bM K400, MOZART : La Tartine de beurre, SCHUMANN : Intermezzi n°1, 3, 4 et 5, SCHUMANN : Album pour la jeunesse (Extraits), VILLA LOBOS : Souvenirs de la forêt et CHOPIN : Polonaise n°5. Malgré une température assez modeste les spectateurs étaient au rendez-vous.

### A vos agendas ...



#### Peinture sur le motif

Comme tous les ans la commune organise sa journée peinture, cette année nous vous donnons rendez-vous le **Samedi 31 aout 2019** à compter de 8h30 à la Mairie.

Peintres confirmés, amateurs et même débutants de la commune et d'ailleurs sont invités à participer à cette manifestation et à s'inspirer du cadre exceptionnel qu'offre notre commune. Les tableaux seront exposés en mairie lors des journées du patrimoine.

## Spectacle Pyrotechnique

Un spectacle pyrotechnique entièrement financé et organisé par du **mécénat privé** aura lieu le **Samedi 14 septembre 2019** à compter de 21h00, face à l'église Troglodytique.



## Journées Européennes du Patrimoine

Comme chaque année lors des Journées Européennes du Patrimoine l'Eglise Troglodytique de l'Annonciation sera ouverte aux visiteurs

Le **samedi 21 et le dimanche 22 septembre**  
de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Le dimanche midi aura lieu le traditionnel **repas champêtre sorti du panier**.  
**Rendez-vous face à la Mairie**

## Exposition photo « *Paysages Éphémères de Haute-Isle à la Roche Guyon* »

Durant les Journées du Patrimoine, le photographe Guy VIVIEN propose de venir admirer ses photos qui seront exposées dans l'Eglise Troglodytique. Cette exposition est **organisée par l'Association Musique sous Roches avec le financement du Parc Naturel Régional du Vexin**. Cette exposition sera un préambule à l'exposition qui aura lieu au château de la Roche Guyon du 28 septembre au 26 novembre.  
*Cette exposition, itinérante, a pour mission de mettre en valeur le patrimoine, la nature et le paysage exceptionnel de cette petite partie des bords de la Seine allant du hameau de Haute-Isle au village de la Roche Guyon. Le contraste des rives du fleuve et des falaises de craie, est sans cesse une magie renouvelée (Guy VIVIEN).*

## Fête en Seine

Dimanche 29 Septembre - Eglise Troglodytique



Le projet présenté par l'association « **Pour le Partage de Notre Eglise Troglodyte** » a été retenu par les membres du Comité de Pilotage du Département du Val d'Oise dans le cadre de Fête en Seine 2019.

Avec la collaboration de **Nicolas PARENT TRIO**, compositeur, artiste et interprète, l'association présentera durant cette journée, des **rencontres musicales associée à l'histoire de notre église troglodytique, et un concert à partir de 18 heures** qui clôturera cette journée festive où vous pourrez notamment découvrir quelques interprétations de son dernier album sorti en Mars dernier.

Le voyage intemporel de cette journée sera de présenter la rareté de notre site patrimonial ainsi que l'univers musical poétique de Nicolas Parent TRIO.

À travers des compositions originales, trois musiciens vous transporteront dans leur univers : un monde subtil et sincère. Riches de leurs expériences et de leurs parcours, ils naviguent du

Jazz aux Musiques Improvisées, empruntent au Folk, à l'Afro ou au Blues...

On se plaît à contempler la beauté des mélodies, la richesse des timbres, la vitalité des rythmes. Les percussions délicates et la contrebasse profonde se mêlent à merveille à la guitare classique, soyeuse ou à l'électrique, énergique.

Guitariste à la vaste palette stylistique, Nicolas Parent vous dévoilera dans ce cadre unique en Ile de France toute la magie de son art. Compositeur pudique, il révèlera les multiples facettes d'une personnalité affirmée, où sa musique est la fois plurielle et singulière.



## Crèche grandeur nature

Le Comité des Fêtes vous accueillera (jours et horaires à venir) au sein de l'église creusée dans la roche où vous découvrirez leur crèche de noël grandeur nature représentant une scène de la nativité.

## Goûter de Noël

Le traditionnel goûter de Noël et son spectacle auront lieu le **dimanche 15 décembre** à la salle des fêtes de Vienne-en-Arthies.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 9 h à 12 h      Jeudi : 14 h à 18 h      Samedi : 10 h à 12 h

Le Maire et les adjoints reçoivent le samedi matin pour la gestion des affaires courantes. Contactez le secrétariat pour les rendez-vous.

**Le secrétariat de la mairie sera fermé du 8 au 28 juillet inclus et les samedis du mois d'août.**

### Urgences & secours :

- . SAMU : 15
- . Incendie et Secours : 18
- . Préfecture du Val d'Oise : 0 821 80 30 95
- . Gendarmerie : 01 34 46 88 88 (Magny-en-Vexin) – Urgence : 17

### Horaires déchetterie de Gasny :

Accès seulement sur présentation de votre carte

#### Du 1er Avril au 31 Octobre

Du lundi au samedi (fermée le mardi) : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

#### Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars

Du lundi au samedi (fermée le mardi) : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

**RAPPEL : les déchets verts ne sont plus collectés (ni par le SMIRTOM ni par notre agent technique) et doivent être déposés à la déchetterie de Gasny.**

**COLLECTE DES ENCOMBRANTS : le 6 SEPTEMBRE 2019**

### Annonceurs :

Nous tenons à remercier les artisans et commerçants annonceurs pour leur participation au bulletin communal. Nous vous invitons à faire confiance à leur expérience et leur savoir-faire. N'hésitez pas à les contacter ou à les rencontrer.

### Service des eaux :

Si vous déménagez, **il est impératif de prendre contact avec la mairie afin d'effectuer un relevé de votre compteur d'eau.**

N'oubliez pas de protéger vos compteurs d'eau pendant la période hivernale.

Attention, une fuite d'eau n'est pas toujours visible, **pensez à vérifier régulièrement votre compteur d'eau et ainsi déceler rapidement une consommation anormale.**

**IMPORTANT : le règlement des factures d'eau est à envoyer à la Trésorerie de Magny-en-Vexin et non à la mairie.**

### Entretien des haies et élagage :

Les plantations, haies, arbres, branches, racines, etc...ne doivent pas gêner la circulation notamment le passage du camion collecteur des ordures ménagères, gêner la visibilité des panneaux, envahir les trottoirs et les chemins ruraux.

Pour de bonnes relations de voisinage, il est également nécessaire de faire les élagages entre riverains. La réglementation en vigueur est une taille de **2 mètres en hauteur et rabattue à la limite de propriété.**

### Bruits de voisinage :

> **Les travaux momentanés** de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, bétonnières ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :• de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30 du lundi au vendredi,

- de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures le samedi,
- de 10 heures à 12 heures le dimanche et les jours fériés.

> **Les détenteurs d'animaux** domestiques et les propriétaires d'élevage sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

Les cris des animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Pour les animaux d'élevage, les dispositions de l'article 2.II s'appliquent.

Les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

### Feux dans les jardins :



Suivant la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011, il est interdit de brûler à l'air libre en zones rurales des déchets verts et autres lorsqu'il existe un système de collecte et/ou une déchetterie.

**ATTENTION, en cas de non-respect de la circulaire, la gendarmerie peut vous verbaliser.**

### Mairie de Haute-Isle

- . Laurent SKINAZI Maire
- . Alain ERRARD Adjoint
- . Aline CADIC Adjointe

146, route de la Vallée  
95780 – HAUTE-ISLE  
Tél : 01.34.79.73.24

E-Mail : [mairie-hauteisle@wanadoo.fr](mailto:mairie-hauteisle@wanadoo.fr)

Site internet :  
[www.hauteisle.fr](http://www.hauteisle.fr)

Page Facebook : Haute-Isle

« *Ensemble agissons pour le renouveau de Haute-Isle* »

